

Débat sur les Orientations Budgétaires - Année 2012

<<Mes chers collègues,

Aux termes de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent son examen.

Avant de vous exposer les éléments de réflexion qui sous-tendent la préparation du Budget Primitif 2012, je vous rappelle qu'un tel débat ne peut s'articuler qu'autour des intentions générales et des grandes lignes du futur budget puisque les informations essentielles à l'équilibre des comptes ne sont pas encore connues.

En effet, l'exercice 2011 est en cours de clôture et les bases prévisionnelles des impôts locaux ne seront notifiées à la Ville que dans le courant du mois de mars 2012.

L'élaboration des orientations du projet de budget 2012 s'inscrit dans un contexte international marqué par le niveau des déficits publics et la faiblesse des perspectives en matière de croissance économique. La croissance de la zone euro a subi un fort ralentissement au 2^{ème} trimestre 2011 (+ 0,2%, contre + 0,8% au premier trimestre). Pour les trimestres suivants, l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines a pesé sur le moral des acteurs économiques, portant la croissance du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) sur l'année à +1,6% (contre +1,8% en 2010). Pour 2012, la croissance pourrait s'établir à 0,5% selon les dernières prévisions du gouvernement alors que la Loi de Finances pour 2012 a été établie sur la base d'une prévision de croissance de 1,4%. En ce qui concerne les taux d'intérêt, les récents développements économiques plaident en faveur d'une variation à la baisse de ceux-ci afin de relancer l'activité. Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce que la Banque centrale européenne maintienne un taux directeur faible dans les prochains mois, sur une large partie de l'année 2012.

En France, les prix à la consommation connaissent une progression d'environ 2% en 2011, après +1,5% en 2010. Cette reprise de l'inflation, dans des proportions modestes, est principalement imputable à la hausse des prix alimentaires. En 2012, l'inflation connaîtrait un reflux et s'établirait à +1,7%.



Un environnement financier complexe et incertain

Des dotations de l'Etat attendues en légère baisse mais dont le poids sur les recettes de gestion de la Ville reste stable

Au niveau de l'État, l'action de maîtrise de la dépense publique met à contribution les administrations publiques locales, avec le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'État en 2012. La loi de programmation des finances publiques prévoit une stabilisation des prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales entre 2011 et 2014, à l'exception du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui continuera d'évoluer.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est fixée chaque année par la loi de finances, il n'y a plus de formule d'indexation sur l'inflation. C'est un montant en valeur qui est fixé par la loi de finances. En 2012, le montant de la DGF a été fixé à 41,467 milliards d'euros soit une progression de 0,2 % à périmètre constant, par rapport à 2011.

Pour rappel, la D.G.F. forfaitaire de la commune est composée :

- d'une dotation de base et de superficie qui s'élevaient à 2,51 M€ en 2011 ;
- d'une dotation dite « garantie » estimée à 2,52 M€ en 2012. Cette dotation a fait l'objet en 2011 d'une évolution différenciée selon le potentiel fiscal par habitant qui s'est traduite pour Sèvres par une baisse de 2,38%. Pour Sèvres, la dotation de garantie représente 50% de la DGF. Cette part diminuera en 2012 dans des proportions comprises entre 2 et 4% ;
- des compensations fiscales qui servent de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée et qui devraient diminuer en 2012.

Par application de ces différents critères, la commune de Sèvres devrait percevoir en 2012 une DGF d'environ 5 M€. Depuis 2008, la DGF représente entre 15% et 16% des recettes réelles de fonctionnement communales.

Poids de la Dotation Globale de Fonctionnement sur les recettes réelles de fonctionnement

	2008 Compte Administratif	2009 Compte Administratif	2010 Compte Administratif	2011 Compte Administratif	2012 Projet de Budget Primitif
Dotation globale de fonctionnement	5 142 778,00 €	5 271 121,00 €	5 152 714,00 €	5 030 117,00 €	5 000 000,00 €
Totales des recettes réelles de fonctionnement	32 582 135,17 €	32 400 729,74 €	32 013 153,52 €	32 253 556,31 €	30 956 405,00 €
Ratio DGF sur RRF	15,78%	16,27%	16,10%	15,60%	16,15%



Par ailleurs, le versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) devrait être garanti à son niveau de 2011 (350 K€).

Concernant les valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux, elles seront revalorisées en 2012 par un coefficient égal à 1,018 (+1,8%) pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels relevant de la méthode dite comptable et pour l'ensemble des autres propriétés bâties. Ce coefficient est légèrement inférieur à l'inflation et il concerne aussi les bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les effets de la péréquation prévus par la loi de finances sur les recettes de la Ville

L'article 125 de la loi de finances pour 2011 a prévu la création d'un Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dès 2012. La loi de finances pour 2012 a défini le montant brut du FPIC et ses modalités de fonctionnement. Les ressources du FPIC s'élèveront à 150 M€ en 2012 et à 360 M€ en 2013 pour atteindre 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre, soit environ 1 milliard d'euros.

Résultat de nombreux débats et amendements discutés, le texte adopté prévoit une clause de revoyure instaurant la communication de rapports détaillés sur les effets du nouveau système de péréquation afin de permettre aux collectivités d'en mesurer les impacts financiers sur les budgets locaux.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Jusqu'à présent, Sèvres n'était pas éligible au FSRIF ; cependant, compte tenu des nouvelles dispositions, elle le sera à partir de 2012, au même titre que les six autres communes de GPSO, le potentiel financier moyen de chacune d'entre elles étant supérieur (voir tableau ci-dessous) au potentiel financier moyen d'Ile-de-France qui s'établit à 1 465 € par habitant. Le prélèvement au titre du FSRIF serait réparti en 2012 de la façon suivante :

PRELEVEMENT AU PROFIT DU FSRIF	POTENTIEL FINANCIER SIMULE EN 2012 (en € par hab.)	2011	2012
BOULOGNE - BILLANCOURT	2 110 €	7 359 515 €	8 547 116 €
ISSY-LES-MOULINEAUX	2 133 €	3 626 551 €	4 590 527 €
MEUDON	1 731 €	- €	286 831 €
VILLE D'AVRAY	1 692 €	- €	51 026 €
SEVRES	1 617 €	- €	48 618 €
VANVES	1 523 €	- €	7 959 €
CHAVILLE	1 501 €	- €	2 154 €
TOTAL	1 758 €	10 986 066 €	13 534 231 €

Source : estimations issues des données communiquées par le Ministère des Finances après le vote définitif de la Loi de Finance 2012



Le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale (FNPIC)

L'enveloppe consacrée au FNPIC sera de 150 millions d'euros en 2012⁽¹⁾ et devrait atteindre 1 milliard d'euros en 2016. Ce fonds a pour objet d'amplifier l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal. L'échelle de la péréquation est celle du territoire (communes plus intercommunalité). Ce fonds est donc alimenté par un prélèvement opéré sur les ressources des communes et du groupement appréciées au niveau de l'EPCI.

Le calcul du prélèvement est basé sur l'écart du potentiel financier agrégé par habitant (PFIA)⁽²⁾ qui mesure la richesse fiscale du territoire par rapport à une strate démographique.

L'article 125 de la loi de finances pour 2011 a posé les principales règles de fonctionnement du fonds de péréquation. Le fonds est alimenté par un prélèvement opéré sur les ressources des communes et groupements appréciées au niveau de l'EPCI. Les dispositions prévoient :

- un reversement en fonction du potentiel financier⁽³⁾ et éventuellement des critères de charges ;
- le maintien d'un fonds de péréquation distinct spécifique à la région Île-de-France (FSRIF)

En ce qui concerne les prélèvements au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), la richesse des communes est mesurée à l'échelle du territoire intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé (PFIA). Cet indicateur est minoré ou majoré et donne lieu à des prélèvements ou desversements des communes membres de l'ensemble intercommunal contributrices au FSRIF l'année précédente.

Les structures contributrices sont les ensembles intercommunaux et les communes isolées dont le PFIA est supérieur à 90% du PFIA moyen de la strate. Le PFIA 2012 de GPSO a été estimé à 1 868 € alors que le PFIA moyen de la strate est de 1 297 €. Le PFIA de GPSO est donc supérieur à 0,9 fois le PFIA moyen de la strate qui constitue le seuil de contribution au FPIC.

¹ Au lieu de 250 M€ prévus initialement

² Défini à partir des impôts et dotations :

- Impôts directs avec pouvoir de taux (TH, TFB, CFE) à partir des bases taxables valorisées au taux moyen national du bloc communal ;
- Impôts sans pouvoir de taux : IFER, CVAE, valorisés pour leur produit ;
- Dotations : dotation de compensation relative à la part salaires et la dotation forfaitaire des communes.

³ Le potentiel fiscal est déterminé par l'application aux bases communales des 3 impositions ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) du taux moyen national d'imposition de chacune de ces taxes. Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant perçu par la commune l'année précédente au titre de la D.G.F.



L'ensemble intercommunal de GPSO devrait ainsi contribuer, dès cette année, au FPIC pour un montant de 2 597 108 €. La loi prévoit qu'un écrêtement s'applique si la contribution au FPIC excède 10% des ressources fiscales de l'ensemble intercommunal. Toutefois, cette disposition ne trouve pas d'application en 2012.

Le prélèvement pour 2012 au titre du FPIC serait ainsi réparti :

CONTRIBUTION DES COMMUNES ET DE GPSO AU FPIC	CONTRIBUTION POUR 2012	PART 2012 REPARTITION DU FPIC
BOULOGNE - BILLANCOURT	- €	0%
ISSY-LES-MOULINEAUX	- €	0%
MEUDON	207 769 €	8%
VILLE D'AVRAY	25 971 €	1%
SEVRES	103 884 €	4%
VANVES	129 855 €	5%
CHAVILLE	77 913 €	3%
Sous-total (villes membres)	545 393 €	21%
GPSO y compris la part issue des exonérations accordées aux villes (part FSRIF N-1)	2 051 715 €	79%
TOTAL GPSO	2 051 715 €	79%
TOTAL GENERAL	2 597 108 €	100%

Source : estimations issues des données communiquées par le Ministère des Finances après le vote définitif de la Loi de Finance 2012

Sauf répartition différente entre la commune et la communauté d'agglomération GPSO, la contribution de Sèvres est évaluée pour 2012 à 104 K€ et pourrait atteindre 700 K€ en 2016.

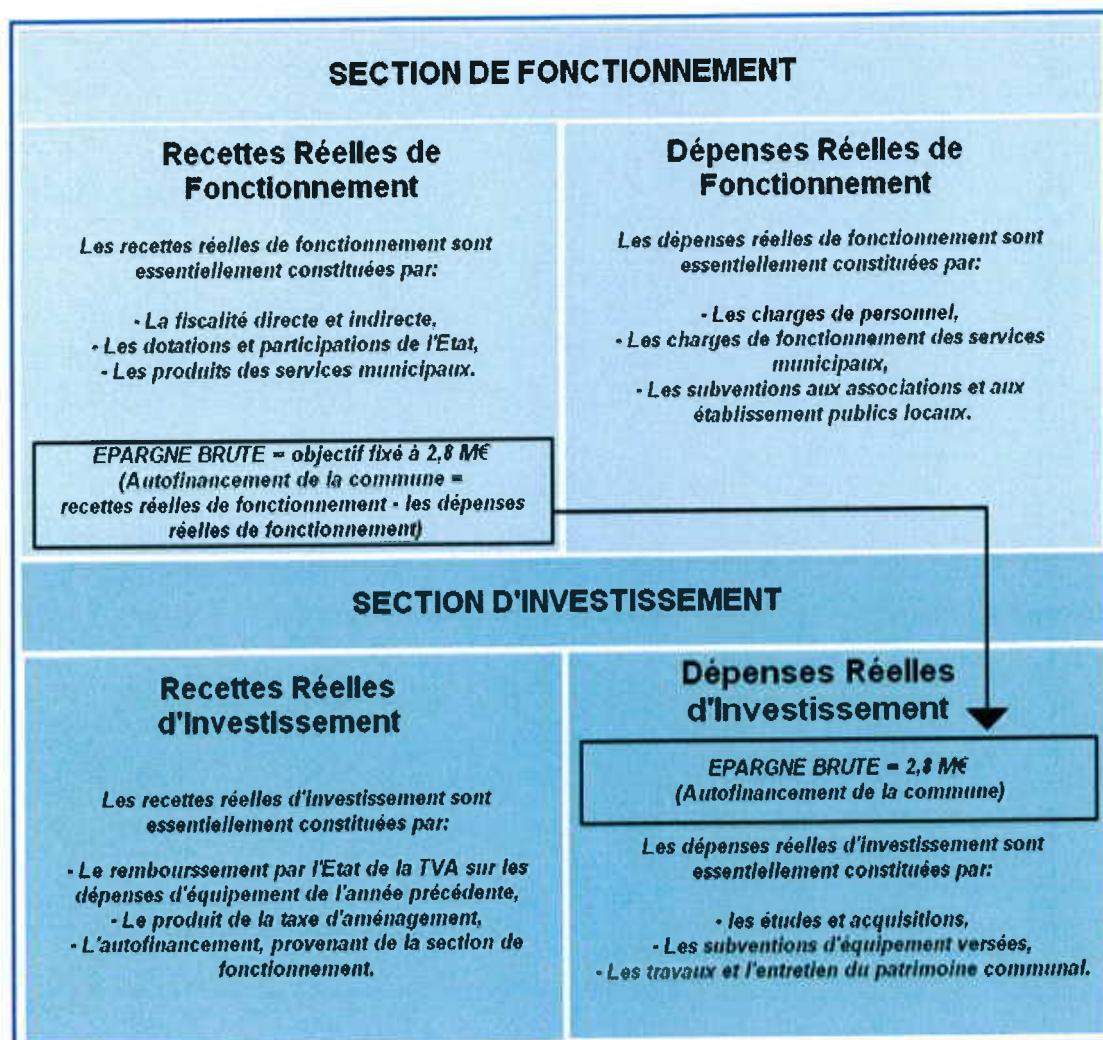


Les grandes orientations du projet de budget primitif 2012 s'articulent autour d'un impératif : dégager un autofinancement brut d'environ 2,8 M€.

Pour parvenir à cet objectif d'autofinancement, la commune établira sa stratégie financière autour des trois axes suivants :

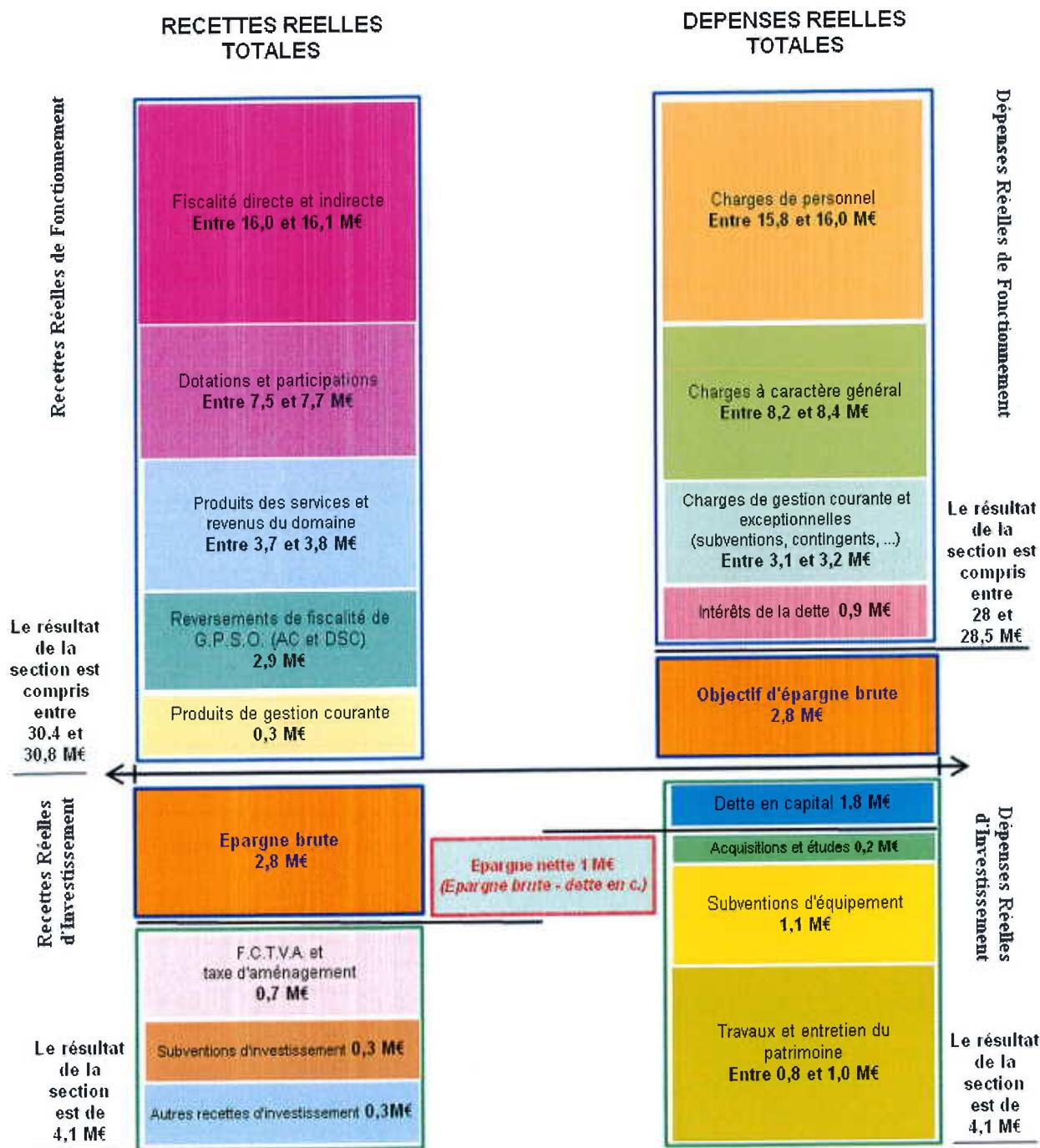
- la poursuite des économies de gestion au travers de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges à caractère général et les dépenses de personnel qui devraient rester stables en 2012 ;
- une pression fiscale modérée comparativement à celles des communes de la même strate de population ;
- l'absence de recours à l'emprunt, à ce stade, pour le financement des dépenses d'équipement (frais d'études, acquisitions et travaux).

L'autofinancement ainsi dégagé viendrait compléter le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement comme le précise le schéma ci-dessous :



Une gestion financière de la commune saine et équilibrée

Bien que les orientations du budget 2012 se situent dans un contexte relativement incertain, la situation financière de la commune demeure un atout en s'appuyant sur des équilibres financiers solides.



Une pression fiscale modérée

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui mesure le niveau de pression fiscale sur les seuls ménages, s'établissait en 2011 à 0,859 contre 1,282 pour la moyenne de la strate. Autrement dit, l'effort fiscal demandé aux Sévriens ne représente que 67% de l'effort fiscal moyen demandé aux foyers des villes de même taille.

Une gestion de la dette prudente

Le désendettement de la ville entamé en 2011, par le remboursement anticipé de 1,6 M€ provenant de la cession de l'ensemble immobilier situé rue des Pommerets, va se poursuivre : il n'est pas prévu, à ce stade, de recourir à de nouveaux emprunts en 2012.

Ainsi la dette de la commune diminuera en 2012 du montant du remboursement de l'annuité de la dette en capital, c'est-à-dire 1,8 M€, faisant passer l'encours de la dette de 22,4 M€ à 20,6 M€. Cette évolution contribuera à maintenir un ratio de dette par habitant parmi l'un des plus faibles des communes des Hauts-de-Seine. Par comparaison, le ratio moyen de dette par habitant des villes des Hauts-de-Seine avoisine les 1 800 € par habitant contre 900 € pour la Ville de Sèvres.

Une maîtrise des dépenses de gestion courante et des frais de personnel

Depuis plusieurs années, la ville de Sèvres s'attache à optimiser son action en maîtrisant ses dépenses tout en répondant aux besoins de la population. Ainsi, la commune souhaite stabiliser en 2012 ses charges de gestion courante et ses frais de personnel afin de consacrer davantage de moyens à ses domaines d'action prioritaires.

Un autofinancement satisfaisant

L'épargne brute qui représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses d'exploitation enregistre une progression depuis 2009. Cet excédent permet de s'acquitter de la charge de la dette (intérêts et remboursement contractuel du capital des emprunts souscrits) et de participer au financement des dépenses d'équipement.

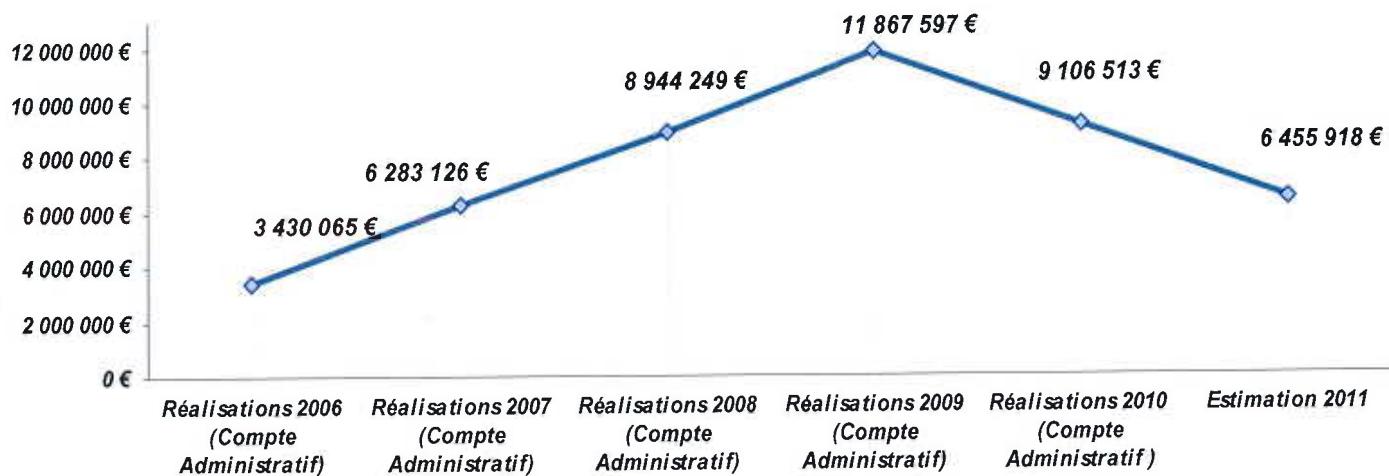
Schématiquement, on peut rapprocher l'épargne brute de la capacité d'autofinancement d'une entreprise. En 2011, l'excédent prévisionnel que dégage la ville sur sa section de fonctionnement s'élevait à 2,4 M€ contre 1,9 M€ en 2010. Pour 2012, la commune s'est fixée comme objectif d'autofinancement 2,8 M€ soit, une augmentation de plus de 16%. Le niveau d'épargne ainsi dégagé sur la section de fonctionnement devrait permettre à la ville d'autofinancer ses dépenses d'investissement et de ne pas recourir à l'emprunt.



Les orientations budgétaires de Sèvres en 2012

La Ville de Sèvres dispose d'un niveau d'équipement élevé par rapport aux communes de la même taille : entre 2006 et 2010 le taux d'équipement ⁽⁴⁾ de la Ville atteint près de 30%. Par comparaison, sur la même période, la moyenne régionale est de 21,8% et la moyenne nationale à près de 20%.

Depuis 2006, les dépenses d'équipement de la Ville sont comprises entre 3,4 M€ et 11,8 M€ (cf. graphique ci-dessous).



Les objectifs

➤ Une amélioration constante de l'habitat

En complément de l'Opération Habitat Qualité menée par la Communauté d'agglomération GPSO qui va mobiliser plusieurs millions d'euros, la Ville de Sèvres est toujours soucieuse d'un habitat mixte de qualité et poursuit donc les actions engagées avec la SEMI-SEVRES dans le cadre du programme pluriannuel des travaux de réhabilitation et de grosses réparations du parc immobilier de la société d'économie mixte, notamment pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dans le prolongement des orientations du Grenelle de l'environnement.

Pour 2012, la Ville consacrera ainsi 400 K€ en concours financier à la société.

⁴ Le taux d'équipement est calculé en rapportant les dépenses liées aux investissements (études, acquisitions et travaux) sur les recettes de la section de fonctionnement



➤ Un accompagnement continu des populations les plus fragiles

En accueillant sur le territoire de Sèvres l'équipe spécialisée en matière de maladie d'Alzheimer, la Ville poursuit son objectif d'améliorer le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, notamment celles souffrant de la maladie d'Alzheimer. Cette nouvelle structure qui est rattachée au service des soins à domicile des Hauts-de-Seine viendra ainsi renforcer l'offre de soins par des actions ponctuelles et la mise en place d'activités thérapeutiques avec les soignants et les accompagnants en vue de maintenir une autonomie là où c'est possible tout en prévenant les troubles du comportement. Toutes ces actions sont rendues possibles grâce à l'action du Centre Communal d'Action Sociale et le CLIC Entour'âge de Sèvres.

➤ Des économies réalisées pour un développement durable

La Ville de Sèvres poursuivra en 2012 ses réflexions sur le développement durable dans le cadre de l'agenda 21 communal. Contribuer localement à relever le défi du changement climatique, préserver l'environnement et le cadre de vie des Sévriens, poursuivre un développement économique durable et équilibré sont les objectifs que la Ville de Sèvres s'est fixé, afin de garantir le « Bien vivre ensemble ». L'agenda 21 aura en 2012 comme objectif de mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable, de manière à faire de la Ville de Sèvres une institution durable exemplaire.

Dans le prolongement de l'agenda 21, la Ville organisera en 2012 la journée du développement durable qui sera l'occasion de mettre en place de nombreuses animations et actions de sensibilisation portées par différents acteurs de la Ville (organisation de conférences, journées thématiques, ...) dans le cadre de l'Agenda 21.

Dans le même temps, la Ville de Sèvres va en 2012 poursuivre son programme pluriannuel relatif aux audits de performance énergétiques sur une nouvelle tranche de son patrimoine. Elle effectuera également des travaux d'isolation thermique dans plusieurs bâtiments municipaux (hôtel de ville, écoles, piscine,...).

➤ Le développement des services aux familles

La Direction des services de l'enfance et de l'éducation poursuit la couverture des besoins avec en 2012, l'extension de la crèche des Bas-Tillets (8 places en collectivité) et de la crèche Beauregard (6 places le matin hors mercredi). L'année 2012 sera également caractérisée par une augmentation de l'activité pour les autres établissements de la petite enfance qui résulte de l'application de forfait à la journée ou à la demi-journée.

Dans le même temps, les capacités des accueils de loisirs augmenteront de plus de 13% passant de 362 places à 410 places soit une création supplémentaire de 48 places au sein de l'école élémentaire Croix Bosset.



➤ Amélioration des équipements culturels et sportifs

L'année 2012 marquera l'entrée de la Bibliothèque-Médiathèque de Sèvres dans un vaste projet de réinformatisation afin d'adapter ses outils à de nouvelles technologies informatiques, de proposer plus de services aux Sévriens et d'approfondir son offre numérique pour attirer les jeunes.

Dans le cadre de la pratique du sport, la Ville dispose déjà de nombreux équipements. La qualité de ces équipements reste une priorité pour l'équipe municipale : des travaux d'amélioration auront lieu notamment au gymnase des Cent Gardes, au stade Jean Wagner et à la piscine.

➤ L'amélioration de l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite

La politique en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux fait l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement : chaque année, des études et des travaux sont réalisés en vue d'améliorer l'accès et la circulation à ces bâtiments.

Depuis 2009, la Ville de Sèvres a fait réaliser, par un bureau de contrôle compétent, un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées, de l'ensemble du patrimoine communal. Tous les handicaps (visuel, personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant, auditif, etc..) ont été pris en compte pour rendre exhaustif cet audit.

Après les travaux réalisés au sein de l'hôtel de Ville (création d'un ascenseur, et nouvelle signalétique), plusieurs bâtiments (maternelle, salle associative, crèche) ont par la suite été sélectionnés en vu d'engager des études et d'améliorer leur accessibilité.

D'ores et déjà, en complément de la nouvelle école Croix Bosset livrée en avril dernier, deux sites sont totalement accessibles depuis cet été : l'esc@le et la salle polyvalente des Hauts de Sèvres, bâtiments dans lesquels divers travaux de signalétique (comme par exemple de serrurerie, ou de peinture) ont été réalisés.

Trois autres sites sont en cours d'études et de définitions de travaux pour 2012 : l'école maternelle Brimborion, la crèche Gévelot et la maternelle des Bruyères, dernier site pour lequel une rampe pour les personnes à mobilité réduite vient d'être créée afin de permettre l'accès à l'entrée principale de l'école.

* * *

Malgré le contexte incertain, et en s'appuyant sur une stratégie de gestion financière prudente, caractérisée par la maîtrise des coûts de fonctionnement et la modération fiscale, la Municipalité demeure toujours soucieuse de maintenir un niveau de prestations répondant aux attentes d'une population désireuse d'une offre de service diversifiée et de qualité.

Telles sont mes Chers Collègues, les orientations qui doivent guider le travail d'élaboration du projet de budget primitif 2012.>>

